

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

4 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril , le Conseil d'administration du CCAS de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-sept février sous la présidence de Madame Valérie DREYFUS, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Valérie DREYFUS, membre élu
Mme Brigitte RAIMBAULT, membre élu
M. Sébastien ARROUËT, membre élu
Mme Maryse PIVAUT, membre élu
Mme Chantal LE MENELEC, membre nommé
Mme Solange RENAUD, membre nommé
Mme Marie Agnès RAHAL, membre nommé
M. Gilles PECOT, membre nommé

Absents excusés :

Mme Linda PAYET, membre élu
M. Alain RICHARD, membre nommé.

Conformément à l'article R.123-23 du code de l'action sociale, Monsieur Bernard COURAUD, Directeur général adjoint délégué à la cohésion sociale, a assisté à la séance et assuré le secrétariat.

08.Compte de gestion 2022 – SSIAD d'Orvault-Sautron

Exposé

Le compte de gestion de l'exercice 2022 établi par le Trésorier du CCAS pour le budget annexe du SSIAD (service des soins infirmiers à domicile) présente les résultats suivants :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	77 434,87	816 276,00	893 710,87
Titres de recette émis (b)	15 592,96	752 952,42	768 545,38
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	15 592,96	752 952,42	768 545,38
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	77 434,87	816 276,00	893 710,87
Mandats émis (f)	19 063,61	821 251,03	840 314,64
Annulations de mandats (g)	0,00	10 738,96	10 738,96
Depenses nettes (h = f - g)	19 063,61	810 512,07	829 575,68
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	0,00	0,00	0,00
(h - d) Déficit	3 470,65	57 559,65	61 030,30

Les résultats du compte de gestion pour l'exercice 2022, n'appellent ni observation, ni réserve et sont identiques à ceux du compte administratif du budget SSIAD.

Décision

Les membres du conseil d'Administration du CCAS décident :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 pour le budget annexe SSIAD, faisant apparaître un excédent global de clôture de 73 701,78 €.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : **07 AVR. 2023**

Extrait certifié conforme
Orvault, le 5 avril 2023

Le secrétaire de séance



Bernard COURAUD



La Vice-Présidente du CCAS



Valérie DREYFUS